

Arrêté DAJI/2024/Nomination/n°08
Portant désignation de Madame Sophie LAMOUREUX
en tant que Référent laïcité

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,
Vu le principe de laïcité issu de la loi du 9 décembre 1905,
Vu la loi n°2021-1109 du 24 août 2021, confortant le respect des principes de la République,
Vu la circulaire du 15 mars 2017 relative au respect du principe de laïcité dans la fonction publique
Vu le décret n° 2021-1802 du 23 décembre 2021 relatif au référent laïcité dans la fonction publique,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n°2024/01/09-01-CA du 9 janvier 2024, portant élection de Monsieur Eric BERTON à la Présidence d'Aix-Marseille Université,

Considérant la lettre de mission du référent laïcité,
Considérant que cette désignation relève de la compétence du Président de l'Université,

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Madame Sophie LAMOUREUX, Maître de conférences, est nommée en qualité de référente laïcité.

Article 2 :

La mission de la référente laïcité est limitée à la durée du mandat du Président en exercice.

Article 3 :

Le présent arrêté prend effet à compter de sa date de signature et est soumis à publicité, par voie de publication sur le site internet de d'Aix-Marseille Université.

Article 4 :

La Directrice Générale des Services de l'Université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 20 février 2024

 

Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université